

**23 septembre 1965, Victoria**

### **Canadian Club**

La plupart des citoyens canadiens s'interrogent aujourd'hui sur le même problème: l'avenir immédiat de leur pays. Je sais qu'on a fréquemment l'habitude de parler en termes encourageants des perspectives de progrès du Canada. Et -il faut le reconnaître l'abondance de nos richesses naturelles, la dimension de notre pays, le dynamisme de notre population justifient en grande partie l'optimisme de ces prévisions. Mais, depuis un certain temps, il existe chez nous un facteur nouveau susceptible de les modifier quelque peu. Tous n'en sont pas également conscients, et c'est là ce qui est regrettable. Ce facteur est extrêmement complexe, mais il peut se définir de façon approximative en une simple phrase: il semble qu'un bon nombre des Canadiens de langue française ne se sentent pas vraiment chez eux dans la Confédération canadienne.

Un tel sentiment ne date évidemment pas d'hier; il est présent dans l'histoire des cent dernières années. Ce qui est plus récent toutefois, c'est la prise de conscience qui vient de se faire jour dans le Canada français, et particulièrement dans le Québec, du rôle qui devrait dorénavant, dans notre pays, revenir aux Canadiens d'expression française.

A mon avis, la leçon fondamentale qu'on peut tirer de l'histoire de la Confédération, c'est l'effort sincère et honnête qui a été fait pour réunir deux nations dans les cadres d'une sphère d'action commune et une large mesure d'autonomie provinciale dans tous les domaines vitaux pour lesquels cette autonomie était indispensable.

Qu'est-il advenu de cette entente politique implicite de 1867? D'une certaine manière, il y eut dès le début des succès et des difficultés. Quel qu'aient été les temps forts et les temps faibles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il est clair qu'il s'agissait là d'un compromis difficile et nécessaire où un gouvernement fédéral solide devait être contrebalancé par un pouvoir provincial véritable.

Mais en 1867 un gouvernement régional ou provincial n'était pas encore, du seul fait de son existence, un levier puissant. Le Québec, comme les autres provinces, ne possédait alors qu'une administration inadéquate, que des ressources financières limitées, que des programmes d'éducation et de bien-être bien modestes, et à peu près pas de possibilités d'intervenir dans la vie économique.

Malgré cela, aucune province n'a jamais accepté d'être considérée comme un instrument subordonné au bon vouloir du gouvernement central et l'opinion publique canadienne s'est toujours fortement opposée à toute action fédérale qui aurait pu détruire d'une façon permanente toute possibilité d'une véritable autonomie provinciale. Cette résistance fondamentale à tout désir de suprématie de la part du gouvernement confirmée par l'interprétation que, les tribunaux ont donnée à la constitution, est: venue le statut entre les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que l'intégrité de leurs pouvoirs respectifs. Puis vinrent deux grands événements qui bouleversèrent de nouveau nos cadres politiques et constitutionnels: la grande dépression des années 1930 suivie de la guerre et de l'après-guerre des années 1940 et 1950. Ces deux événements rendirent nécessaire l'élaboration de

vastes programmes à l'échelle fédérale. Les provinces étaient alors incapables de faire face au chômage et le gouvernement fédéral eut à se charger de plusieurs fardeaux qui normalement revenaient aux provinces. De même la dernière guerre exigea la présence d'un gouvernement hautement centralisé, ayant accès à toutes les ressources du pays et ayant à sa disposition un fonctionnarisme hautement qualifié – phénomène qui se prolongea dans l'après-guerre pour la conduite de l'économie canadienne. Ainsi, quelque temps après la guerre, nous nous sommes trouvés en face d'un appareil fédéral et d'un intérêt fédéral pour les questions locales dont les proportions étaient telles qu'il devenait difficile d'y mettre des limites.

C'est alors que de nouvelles réalités économiques et politiques vinrent remettre en question cette longue évolution vers une centralisation toujours plus poussée. Ces réalités concernaient certains développements imprévus de l'économie canadienne, l'organisation de la vie politique des provinces, les nouvelles demandes de la population en matière de bien-être et surtout, au Québec, les changements fondamentaux dans l'ordre social et les pressions qui en étaient la conséquence.

Au plan économique, le Canada vivait l'expérience à la fois fascinante et troublante du chômage au milieu de la prospérité et de la pauvreté régionale au milieu d'un mouvement rapide de développement expérience qui semblait vouloir devenir permanente. Malheureusement une très large part de cette pauvreté et de ce chômage était localisée dans la province de Québec et dans les provinces de l'Atlantique. La politique économique ordinaire et la politique monétaire et fiscale semblaient incapables de gagner la guerre contre le chômage et le sous-développement régional.

Au même moment, les besoins provinciaux prenaient partout une importance considérable. Des changements d'ordre démographique ou technologique exigèrent que les provinces et les municipalités adoptent une attitude radicalement nouvelle envers l'éducation et la formation professionnelle. Il est vrai qu'une certaine assistance financière de la part du gouvernement fédéral était disponible, mais le fardeau principal retombait sur les épaules des provinces. De plus, il fallait ajouter à ces problèmes d'ordre éducationnel et démographique les problèmes du développement rural et ceux de l'expansion urbaine.

A ce sujet, la position du Québec est bien connue. Tout en n'ignorant pas que la constitution actuelle est loin d'être parfaite, il y a au moins une chose possible à brève échéance. Qu'on laisse aux provinces, du moins à celles qui le veulent – et c'est le cas du Québec – le soin d'occuper les champs d'action que la Constitution leur reconnaît et, en conséquence, qu'on leur accorde les moyens fiscaux d'assumer adéquatement leurs nouvelles responsabilités.

Le Québec ne veut pas, par son attitude en matière fiscale ou autre, mettre le gouvernement fédéral dans une situation où il lui serait impossible de prendre une décision. Le Québec ne veut même pas ralentir l'élaboration des politiques strictement fédérales. Nous demandons seulement que les décisions et les politiques du gouvernement du Québec ne soient pas nécessairement identiques à celles des gouvernements des autres provinces. Quand on nourrit le mythe de l'uniformité, on prive automatiquement les gouvernements provinciaux de toute velléité d'action ordonnée en fonction des besoins et des aspirations de leurs populations.

Le gouvernement central ne touche pas les domaines où nous nous sentons capables d'agir à notre guise parce que nous sommes équipés pour le faire, et surtout parce que nous connaissons mieux que lui les besoins de notre population.

Nous comprenons que le gouvernement fédéral recherche à la fois l'uniformité administrative et l'uniformité des services fournis à la population à la grandeur du pays. Je répondrai à cela que le souci de l'uniformité administrative ne peut pas justifier la centralisation et les décisions unilatérales et que l'uniformité des services peut être atteinte par la collaboration des provinces entre elles. En effet, dans la mesure où il y a, de façon générale, correspondance entre les services offerts d'une province à l'autre, la recherche de l'uniformité devient une forme de perfectionnisme administratif dont un des résultats les plus évidents est de renfermer l'action des provinces à l'intérieur de structures et de méthodes rigides et stérilisantes et de créer, à toutes fins utiles, un état unitaire. Le Québec ne tient pas à ce genre d'uniformité car, dès que l'on accepte que notre communauté nationale a le droit de s'épanouir comme elle l'entend et il me semble que cela est accepté dans la Confédération canadienne. En réalité, le problème auquel le Canada fait face à l'heure actuelle a deux aspects qui, bien que distincts, s'entremêlent dans leurs causes et leurs solutions. Il y a d'abord le problème de la dualité canadienne: comment faire en sorte que le Canadien de langue française soit, individuellement et collectivement, mis sur un pied d'égalité avec le Canadien de langue anglaise. Il y a ensuite le problème du fédéralisme canadien dont je viens de parler: comment adapter les structures fortement centralisées que nous ont laissées la crise économique et la deuxième grande guerre à la diversité et à l'immensité du Canada.

Au centre de ces deux problèmes et pour ainsi dire, à leur point de rencontre, il y a le Québec, un Québec dont, l'enjeu est beaucoup plus considérable que celui d'aucune autre province, puisqu'il s'agit du maintien et du progrès du groupe canadien-français. Comme le Québec est la seule province du pays où les Canadiens d'expression française forment la majorité de la population, il est inévitable que notre action ait une influence sur l'évolution du Canada français tout entier et, de là, sur celle de tout notre pays. Vous ne devez donc pas vous surprendre du souci que le gouvernement du Québec nourrit traditionnellement envers tous ceux qui, au Canada, sont de langue française. Cette préoccupation explique d'ailleurs pourquoi certains parlent souvent du Québec comme étant le point d'appui du Canada français. Il est bien entendu que le gouvernement fédéral est le gouvernement de tous les Canadiens, mais sociologiquement on se rend bien compte que la population canadienne-française du Québec se sent davantage près du gouvernement: de sa province que de celui du Canada. Les Canadiens français des autres provinces ne sont pas non plus indifférents à qui se passe chez nous en raison de l'affinité créée par la langue.

Il ne s'agit pas là pour les Québécois de provincialisme étroit; on doit plutôt y voir la conséquence évidente de l'insuccès relatif de notre régime politique actuel qui fait que le Canadien français du Québec se sent vraiment chez lui seulement au Québec. Ce n'est pas là une supposition de ma part: c'est un fait. Je ne serais pas honnête si je vous le cachais; je ne serais pas réaliste si je l'oubliais.

Voilà un aspect de la réalité canadienne dont, à mon sens, on devra tenir compte dans l'élaboration de la confédération d'un type nouveau que souhaite aujourd'hui le Canada français.

Ce n'est pas le temps de discuter les changements qui seront nécessaires dans la constitution canadienne de demain, changements qui refléteront nécessairement le présent dialogue et l'expérience politique en cours.

Plusieurs études sont sur le chantier, soit au sein de commissions royales ou de comités législatifs provinciaux ou fédéraux, soit ailleurs, études qui commencent à donner une nouvelle couleur à notre compréhension des éléments essentiels d'une nouvelle constitution canadienne. Vous comprendrez donc pourquoi il me faut parler avec précaution, voire même avec humilité, d'une si grande entreprise qui, en fait, est encore au stade de l'étude. Toutefois le problème a déjà été suffisamment discuté pour que tous comprennent qu'il y a au moins deux choses que les Canadiens français, dans une très grande majorité, demandent à notre confédération. La première est un statut pour le Canadien de langue française qui soit égal en tous points à celui du Canadien de langue anglaise. Dans l'avenir immédiat, cela veut dire que le français doit être une langue de travail dans l'administration fédérale et que le français doit être une langue d'enseignement pour les minorités françaises hors du Québec. La seconde demande est celle d'une décentralisation véritable des pouvoirs, des ressources et des centres de décision. Québec, je l'ai déjà dit souvent, croit à l'harmonie qui résulte de la consultation et de la discussion entre égaux, et non à celle qui viendrait d'une uniformité imposée par un gouvernement central tout puissant. À l'heure actuelle, nous croyons que nos structures politiques sont assez flexibles pour s'adapter aux circonstances présentes et pour permettre une concentration entre les mains du gouvernement québécois de tous les moyens nécessaires au développement d'une nation canadienne-française. Ces structures politiques, basées sur des assises historiques, géographiques et économiques, sont suffisamment solides pour assurer la permanence d'un pays s'étendant d'un océan à l'autre et, en même temps, pour permettre au Québec de servir de point d'appui au Canada français.

J'admets que nos positions, parce qu'elles sont fermes et parce qu'elles reflètent la volonté unanime de tout un peuple, peuvent en surprendre plusieurs, car ils y perçoivent le symptôme d'un malaise profond. J'admets aussi qu'en faisant valoir nos vues nous forçons beaucoup de nos compatriotes à réévaluer un équilibre qu'ils croyaient de bonne foi être stabilisé et définitif.

Je demeure quand même confiant car il existe une bonne volonté évidente chez un nombre de plus en plus grand de nos compatriotes de langue anglaise. Nous comptons sur eux pour rechercher, avec nous, les solutions concrètes que les problèmes actuels réclament. À leur tour ils peuvent se fier à nous pour collaborer avec eux dans cet effort devenu vital.

Cependant, on doit toujours se rappeler que c'est en étant davantage eux-mêmes que les Canadiens français peuvent devenir de meilleurs citoyens canadiens. C'est leur façon à eux de participer activement à l'édification du Canada de demain.